



GRANDE DISTRIBUTION

Contactez la FGTA-FO

> Carole Desiano
Secrétaire fédérale
Courriel : carole.desiano@fgta-fo.org
Tél. : 01 40 52 85 68

Paris, le 2 septembre 2015

La jurisprudence Sodifram

Après l'arrêt d'un mouvement de grève qui aura duré sept semaines chez la Somaco, entreprise de distribution à Mayotte, les membres de l'équipe syndicale FO qui a mené le mouvement ont appris leurs convocations à un entretien préalable en vue d'un licenciement pour faute lourde.

Pour rappel, cinq représentants FO de la Sodifram, entreprise concurrente de la Somaco, avaient connu le même sort après un mouvement similaire. Leurs licenciements avaient été validés par la Dieccte...

La FGTA-FO, qui mène actuellement une procédure pour que les salariés de la Sodifram soient réintégrés, dénoncent ces atteintes à la liberté syndicale et à l'exercice du droit de grève qui sont inacceptables. La jurisprudence Sodifram doit être brisée.

Tous nos communiqués sont consultables depuis la rubrique « Outils de communication » de notre site internet :

www.fgtafo.fr